

Envoyé en préfecture le 03/02/2026 Reçu en préfecture le 03/02/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260203-D_2026_FIN_01-AR 	REPUBLICQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES
	 LE CANNET DES MAURES
	Décision JLL/MA/EG/CD/FIN 2026-01
Nomenclature 7.10	

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-2 et L 2215-1 ;

VU la délibération du 27 mai 2020 autorisant le maire à fixer les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'organisation par la mairie de « La Cannetoise », événement sportif mêlant courses pédestres, cani-cross et course de marche nordique, qui se déroulera au Cannet des Maures le 14 mai 2026 ;

CONSIDERANT que l'inscription est payante pour les participants aux différentes courses (courses pédestres 6 km, 13 km et 25 km (trail), cani-cross et course marche nordique (8 km) ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la bonne organisation de l'événement, il convient d'encourager les inscriptions pour les courses le plus tôt possible par l'établissement de tarifs progressifs au regard de la date d'inscription par rapport à la date de la course.

CONSIDERANT que les encaissements se feront au service Evénementiel Patrimoine par le biais de la Régie de recettes « Maison du Tourisme ».

DECIDE

DE FIXER les tarifs de la manière suivante :

Objet : Tarifs Cannetoise 2026		Tarif
Course pédestre « Marche Nordique » 8 km, avant le 13 mai 2026		12 €
Course pédestre 6 km, avant le 13 mai 2026		12 €
Course pédestre 6 km cani-cross, avant le 13 mai 2026		12 €
Course pédestre 13 km, avant le 13 mai 2026		15 €
Course pédestre Trail 24 km, avant le 13 mai 2026		22 €
Tarif Club pour l'inscription d'un groupe de 10 personnes et plus, avant le 13 mai 2026, 2 dossards seront offerts (tarif des courses les moins chères)		

Envoyé en préfecture le 03/02/2026 Reçu en préfecture le 03/02/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260203-D_2026_FIN_01-AR	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES
	Décision JLL/MA/EG/CD/FIN 2026-01
	Nomenclature 7.10

Le jour de la course, 14 mai 2026 , les tarifs seront augmentés suivant le tableau ci-dessous et le tarif groupe ne s'appliquera pas	
Course pédestre « Marche Nordique » 8 km	15 €
Course pédestre 6 km	15 €
Course pédestre 6 km, cani-cross	15 €
Course pédestre 13 km	20 €
Course pédestre Trail 24 km	25 €

Le Cannet des Maures, le 03 février 2026

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.